



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES DROITS DES FEMMES

La Secrétaire d'Etat
N/Ref : CAB-CONS/IG/AR/D-15-012278

Paris, le **09 JUIN 2015**

A l'attention de

Madame Fatiha BENATSOU,
Coordonnatrice de la mission permanente
d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance
auprès du Premier ministre
27, rue Oudinot
75358 PARIS 07 SP

Madame la Préfète,

Chaque année, plus de 200 000 femmes subissent les coups de leur conjoint ou ex conjoint, 83 000 déclarent être victimes de viols ou de tentatives de viols.

Une femme perd la vie tous les trois jours à la suite de ces blessures, tant physiques que psychiques.

Conscient de cette réalité inacceptable, le Gouvernement a érigé la lutte contre les violences faites aux femmes en priorité et y apporte une réponse forte, notamment à travers la déclinaison du 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, et le vote de la loi du 4 août 2014, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

J'ai constaté avec satisfaction que la prévention de ces violences est au cœur de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017, en figurant comme deuxième priorité de son programme d'action.

Coordonnatrice de la Mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance, vous êtes chargée d'examiner sa mise en œuvre.

Afin que la réponse des pouvoirs publics soit toujours la plus adaptée, il est primordial de bien connaître le phénomène, en particulier le type et le nombre de ces atteintes, et les besoins essentiels des victimes.

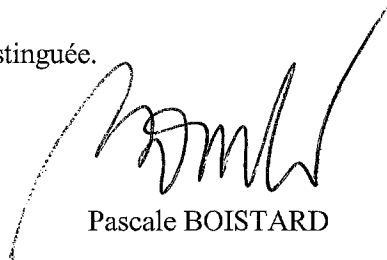
Par conséquent, l'état des lieux et les préconisations que la Mission permanente pourra apporter en la matière, notamment pour ce qui concerne les dispositifs de soutien, de protection des victimes et d'étude du phénomène, permettront d'optimiser l'emploi de ces outils et de parfaire nos connaissances générales sur le sujet.

.../...

Ainsi, au sein des départements que vous aurez choisis, je vous remercie de faire porter vos observations et analyses sur :

- les dispositifs d'hébergement, qui doivent assurer aux femmes victimes des solutions spécifiques et adaptées,
- le déploiement du téléphone grave danger (TGD) et de l'ordonnance de protection,
- la mise en place des stages de responsabilisation destinés aux auteurs, en collaboration avec les services pénitentiaires, pour prévenir leur récurrence, dont le décret d'application est en cours de parution,
- l'organisation par chaque Préfet, en lien avec le Procureur de la République, d'un état des lieux annuel, quantitatif et qualitatif des violences faites aux femmes dans le département,
- l'articulation et la mise en réseau des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des professionnels de santé, de la Justice, des forces de l'ordre et du secteur associatif.

Je vous prie de recevoir, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.



Pascale BOISTARD